



# Tarification

2022-2023

## Guichet Unique

Place du 11 Novembre

☎ 02.35.05.93.70

guichet.unique@letrait.fr

## INFORMATIONS

LES TARIFS  
DE LA RENTRÉE SCOLAIRE  
2022-2023

## TARIFS

- Pause méridienne - Restauration scolaire

	Tarifs uniques				Tarif Occasionnel
Quotient familial (QF)(1)	0 € à 400 €	401 € à 600€	601 € à 900 €	> 901 €	3,40 €
Repas	0,95 €	1,00 €	1,60 €	2,15 €	

**Tarif panier Repas : 1 euro**

- Temps périscolaire

	Tarifs uniques			
Quotient familial (QF)(1)	0 € à 400 € (2)	401 € à 600€	601 € à 900 €	> 901 €
Accueil préscolaire matin	0,55 €	0,55 €	0,55 €	0,55 €
Accueil postscolaire soir	1,00 €	1,20 €	1,65 €	2,20 €

(1) En cas de changement de votre quotient familial CAF au cours de l'année scolaire, pensez à avvertir le Guichet unique.

(2) Quotient de référence pour la tarification des prestations attribué à l'enfant disposant d'un panier repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

- **Accueil du mercredi**

	Tarifs Traitons				Tarifs Professionnels		Tarifs Extérieurs	
	0€ à 400€	401€ à 600€	601€ à 900€	> 901 €	<600€	>601€	<600€	>601€
Journée complète - Tarif régulier	3,20 €	4,75 €	7,05 €	9,45 €	15,30 €	16,50 €	21,45 €	26,40 €
Journée complète - Tarif occasionnel	3,65 €	5,50 €	8,60 €	10,80 €	15,30 €	16,50 €	21,45 €	26,40 €
Demi-journée sans repas	0,55 €	1,30 €	2,20 €	2,40 €	5,40 €	5,85 €	9,35 €	9,90 €
Demi-journée avec repas	1,65 €	2,40 €	3,85 €	4,60 €	7,90 €	8,35 €	10,75 €	12,40 €

- **Sessions de Vacances scolaires**

	Tarifs Traitons				Tarifs Professionnels		Tarifs Extérieurs	
	0€ à 400€	401€ à 600€	601€ à 900€	> 901 €	<600€	>601€	<600€	>601€
Journée complète	3,65 €	5,50 €	8,60 €	10,80 €	15,30 €	16,50 €	21,45 €	26,40 €
Après-midi avec repas	1,65 €	2,40 €	3,85 €	4,60 €	7,90 €	8,35 €	10,75 €	12,40 €
Nuit mini-camp	1,65 €	1,65 €	1,65 €	1,65 €	4,95 €	5,80 €	7,45 €	8,25 €
Matin avec repas pour les enfants entrant en PS <i>uniquement sur la période estivale</i>	1,65 €	2,40 €	3,85 €	4,60 €	7,90 €	8,35 €	10,75 €	12,40 €

TARIFS FORFAITS SEMAINE <i>(uniquement pour 5 journées complètes consécutives et uniquement pour forfait Traitons )</i>			
0€ à 400€	401€ à 600€	601€ à 900€	> 901 €
16,50 €	22,00 €	34,30 €	43,10 €

ABATTEMENT FORFAITAIRE FAMILLE <i>(réduction sur facture globale et uniquement pour forfait Traitons )</i>		
2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
-10%	-20%	-30%

(1) En cas de changement de votre quotient familial CAF au cours de l'année scolaire, pensez à avertir le Guichet unique.

(2) Quotient de référence pour la tarification des prestations attribué à l'enfant disposant d'un panier repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

## FACTURATION

Chaque mois, un titre exécutoire unique du Trésor Public comprenant les services périscolaires (la pause méridienne, le préscolaire et le postscolaire) et les activités de l'accueil de loisirs Robert Doisneau est envoyé aux familles.

Cette facture est éditée après utilisation des services en tenant compte des absences selon les délais de prévenance et justificatifs (certificat médical par exemple).

Le paiement est à régler dès réception de la facture auprès du :

Centre des Finances Publiques  
3 impasse des Tisserands  
76150 MAROMME

Différents modes de paiement sont possibles auprès du Centre des Finances Publiques de Maromme :

- Espèces (pour des montants inférieurs à 300€ et selon les modalités communiquées par la Trésorerie)
- Carte bancaire
- Chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public
- Chèque emploi service universel (CESU) pour les enfants de moins de 6 ans (pour les activités périscolaires hors prix du repas)
- Paiement en ligne ([www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr))
- Prélèvement automatique

*En plus pour l'accueil de loisirs Robert Doisneau :*

- Chèques vacances (ANCV)
- Bon temps libre de la CAF (à présenter au Guichet Unique de la Mairie du Trait pour déduction sur la facture, uniquement pour les vacances scolaires)

## DELAIS

TEMPS	FORMULES	PREVENANCE/MODIFICATIONS
<b>PERISCOLAIRE</b> (Préscolaire, pause méridienne et postscolaire)	Annuelle ou Régulière ou Occasionnelle	Jeudi 9h30 dernier délai pour la semaine suivante
<b>MERCREDI</b>	5 formules au choix Annuelle ou régulière ou occasionnelle	
<b>EXTRASCOLAIRE</b>	2 formules au choix 3 jours minimum/semaine	

Toute inscription hors délais sera refusée et toute annulation hors délais sera facturée sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical sous 8 jours à adresser au Guichet Unique de la Mairie ou par mail : [guichet.unique@letrait.fr](mailto:guichet.unique@letrait.fr).

⇒ **Accueils périscolaires** : En cas d'absence injustifiée à compter du **2<sup>ème</sup> jour d'absence** ou dans le cas d'annulation hors délais, le tarif de la formule occasionnelle le plus élevé (\*) sera appliqué partant du principe que le repas de l'enfant a été confectionné ;

**(\*) Soit 3,40 euros pour la pause Méridienne et 3 euros pour le postscolaire**

⇒ **Les mercredis** : au-delà de **3** absences non justifiées **sur une période de 7 semaines**, le tarif de la formule occasionnelle le plus élevé (\*) sera appliqué et l'inscription de l'enfant systématiquement annulée. Il sera nécessaire de réaliser une nouvelle inscription pour bénéficier des services.

**(\*) Soit 10,80 euros**

⇒ **Les vacances** : En cas d'absence injustifiée à compter du **2<sup>ème</sup> jour d'absence** ou dans le cas d'annulation hors délais, le tarif de la formule le plus élevé (\*) sera appliqué partant du principe que le repas de l'enfant a été confectionné et que les équipes sont mobilisées pour l'accueil des enfants. L'inscription sera également annulée au-delà de trois absences consécutives. Une démarche d'inscription sera à nouveau à réaliser pour bénéficier des services.

**(\*) Soit 10,80 euros**